

SÉNAT

Le mardi 14 avril 1970

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LE CODE CRIMINEL (PROPAGANDE HAINEUSES)

BILL MODIFICATEUR—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu un message de la Chambre des communes avec le bill C-3, tendant à modifier le Code criminel.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'honorable Paul Martin propose que le bill soit inscrit à l'ordre du jour en vue de la 2^e lecture jeudi prochain.

(La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 8 avril 1970, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Texte de la nouvelle déclaration du Canada acceptant la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice communiquée par l'ambassadeur du Canada près des Nations Unies à U. Thant, Secrétaire général des Nations Unies en date du 7 avril 1970. (Texte anglais).

Rapport de la Société de développement du Cap-Breton, y compris les états financiers et le rapport des vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 33 de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre 6, Statuts du Canada, 1967-1968.

Rapport concernant les conventions conclues sous le régime de la Loi sur la vente coopérative de produits agricoles, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 7 de ladite loi, chapitre 5, S.R.C., 1952.

Rapport de la Commission des prix et des revenus, en date du 10 avril 1970,

sur les prix du fer-blanc, (président, M. John H. Young).

Rapport de la Commission canadienne du blé, y compris les états financiers certifiés par les vérificateurs, pour l'année agricole close le 31 juillet 1969, en conformité de l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour la période allant du 1^{er} au 31 mars 1970 en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport, en date d'avril 1970, et intitulé: «Investissements privés et publics au Canada, Perspectives de 1970, et estimations d'ordre régional».

Rapport de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 91 de la Loi de l'Office national de l'énergie, chapitre 46, Statuts du Canada, 1959.

AJOURNEMENT

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, de l'assentiment du Sénat et notwithstanding l'article 45(1) g) du Règlement, je propose que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il s'ajourne jusqu'à demain, le mercredi 15 avril 1970, à 2 heures de l'après-midi.

L'honorable M. Flynn: Y a-t-il une raison spéciale pour que ce soit à 2 heures?

L'honorable M. Martin: Non, seulement les raisons habituelles.

L'honorable M. Flynn: Quand allons-nous modifier le Règlement?

L'honorable M. Martin: Nous avons eu des discussions à ce sujet.

(La motion est adoptée.)

INTERPELLATIONS

LES RÉPONSES TARDIVES

A l'appel des avis d'interpellation des honorables Edgar Fournier et Jacques Flynn:

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, permettez-moi d'expliquer pourquoi je n'ai pas encore les réponses à ces interpellations. Je pense que je dois une explication au sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) au nom de qui la plupart des interpellations sont inscrites.

Au sujet des interpellations n^{os} 1, 2 et 3, le ministère m'apprend que pour y répondre, il doit obtenir certains renseignements du Cana-